

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2016.

Étaient présents : Jean-Paul BONTEMPS, Michel AUFRANC, Jérôme CLEMENT, Gérard GIFFARD, Jacques HUMBERT, Joëlle LEGRIS, Vincent PORET, Loïc SERMONAT, Elise VINCEROT, Laurent VION, Patrick VION.

Étaient excusés :

Philippe BRAILLON donne pouvoir à Joëlle LEGRIS ;
Sébastien FERRE donne pouvoir à Michel AUFRANC ;
Fabienne GAVAND donne pouvoir à Vincent PORET ;
Bernard PICHET donne pouvoir à Laurent VION.

Secrétaire de séance : Michel AUFRANC.

L'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du 15 janvier 2016 est reportée au prochain conseil.

1. Délibération pour le vote des 4 comptes de gestion 2015 [fonctionnement].

1/1 – Le budget principal.

Le budget fonctionnement dégage la somme de 404 055.58 € de recettes pour des dépenses à hauteur de 365 104.18 €, ce qui dégage un excédent de 38 951.40 €.

Si on ajoute cette somme de 38.951.40 € au report de l'excédent antérieur cumulé de 106 191.21 € à fin 2014, on arrive à un excédent cumulé à fin 2015 de 145 142.61 €.

Néanmoins, il faut apurer le déficit de la section investissement de 124 626.39 € par une affectation de l'excédent à concurrence de cette somme.

En définitive, l'excédent du budget principal pour l'exercice 2015 est de 20 516.22 €

1/2 – Le budget photovoltaïque.

Le budget fonctionnement fait apparaître des recettes de 31 027.77 € pour des dépenses de 13 704.95 €, ce qui dégage en 2015 un excédent de 17 322.82 €.

Cet excédent 2015 s'ajoute à l'excédent 2014 de 19.826.43 € pour obtenir à fin 2015 un excédent cumulé de 37 149.25 €. Son affectation sera revue lors du prochain conseil.

1/3 – Le budget assainissement

Pour la section investissement, le budget dégage un excédent de 54 350.07 € avec des recettes de 229 775.96 € et des dépenses de 175 425.89 €.

1/4 – Le budget du lotissement communal.

Le budget du lotissement communal fait ressortir un excédent de fonctionnement 2015 de 14 512.61 € avec des recettes de 247 218.09 € et des dépenses de 232 705.48 €.

Après discussion, ces 4 comptes sont approuvés à l'unanimité.

2. Délibération pour le vote des 4 comptes administratifs 2015 [investissement].

2/1 – Le budget principal.

Pour la section investissement du budget principal, il apparaît un déficit de 124 626.39 € avec des recettes à hauteur de 105 696.10 € et des dépenses à hauteur de 230 322.49 €.

Ce déficit s'explique en grande partie par la réfection du toit de l'école rue du Jus et les travaux importants de voirie, pour lesquels aucun emprunt n'a été contracté.

2/2 – Le budget photovoltaïque.

Pour la section investissement, le budget panneaux photovoltaïques dégage un excédent de 6 642.23 € avec des recettes à hauteur de 15 897.08 € et des dépenses à hauteur de 9 254.85 €.

2/3 – Le budget assainissement.

Pour la section investissement, le budget dégage un excédent de 37 427.78 € avec des recettes à hauteur de 94 675.48 € pour des dépenses de 57 247.70 €

Si on ajoute le report d'excédent 2014 d'un montant de 102 931.31 €, l'excédent cumulé à fin décembre 2015 se chiffre à 140 359.09 €

2/4 – Le budget du lotissement communal.

Le budget du lotissement communal fait ressortir un déficit 2015 de 116 002.15 € avec des dépenses de 347 294.63 € et des recettes de 231 292.48 €.

Après discussion, ces 4 comptes sont approuvés à l'unanimité.

3. Délibération pour la fixation des taux d'imposition 2016.

Monsieur le Maire explique que les taux d'imposition 2016 de la taxe foncière et de la taxe d'habitation ne devraient pas augmenter malgré la réduction des dotations de l'Etat afin de ne pas pénaliser le CIF [Coefficient d'Intégration Fiscale] de la communauté de communes. Pour ce faire, il conviendrait de ne pas augmenter les taux communaux et reporter ces évolutions sur le taux de l'intercommunalité, permettant à cette dernière de recevoir une DGF [Dotation Globale de Financement] bonifiée de 5 % supplémentaire. Toutes les communes et l'intercommunalité devront alors s'engager sur un pacte financier détaillant la répartition de cette bonification. Une décision en communauté de communes sera prise à ce sujet début avril 2016.

Il convient d'attendre le montant des différentes dotations de l'état pour établir les budgets prévisionnels 2016.

4. Balayage sur les investissements à programmer en 2016.

- **Cimetière [reprise des concessions pour un montant de l'ordre de 16 000 €] ;**
- **Réfection du lavoir de Limone avec participation de la Pierre Fiche ;**
- **Plaques de rues et plaques de numérotation des immeubles ;**
- **Chaudière salle des fêtes et rénovations énergétiques [isolation, fenêtres, ...] ;**
- **Toit de l'église ;**
- ...

5. Délibération sur les travaux ONF.

Monsieur le premier adjoint présente le devis établi par les services de l'ONF concernant le programme de travaux pour l'exercice 2016. Il concerne l'exploitation des parcelles 8 et 9 des forêts de Vaivre.

Mairie de BOYER Le Bourg 13 chemin de la Condemine 71700 BOYER

Le devis s'élève à 4 700 € HT. A cela s'ajoute un autre devis concernant la convention d'encadrement du chantier d'exploitation en régie d'un montant de 1 775 € HT. Ces sommes seront inscrites au budget communal 2016.

Il existe également un devis de 4 000 € pour l'élargissement d'un aqueduc nécessaire pour la sortie des camions lors du débardage. Les travaux doivent être réalisés avant fin juin 2016. Finalement, ils pourront être réalisés par les employés communaux.

Après discussion, délibération votée à l'unanimité.

6. Délibération sur les évolutions des SIVOS.

Une délibération est souhaitée confirmant la précédente sur notre attachement au SIVOS actuel et notre préférence à une prise de compétence intercommunale en lieu et place d'un super SIVOS qui n'aurait, en toutes hypothèses, qu'une durée de vie limitée à 2020, dans le meilleur des cas.

Après discussion, délibération votée à l'unanimité.

7. Questions diverses.

7/1 SIVOS.

Toutes les demandes de mises sous protection des écoles indiquées dans le cadre du plan vigipirate ont été étudiées. Quelques aménagements seront réalisés.

7/2 Assainissement.

Près de la moitié des branchements du Bourg sont réalisés. Certains le sont bien que la commune n'ait pas été informée.

Un courrier de rappel sera adressé en avril 2016 à toutes les personnes qui n'ont pas fait le raccordement dans les règles de l'art [raccordement et information de la mairie pour leur rappeler leurs obligations et les conséquences en cas de non-respect de cette démarche au plus tard le 1^{er} mai 2016.

Monsieur le Maire informe des résultats des bilans épuration par la DDT avec des résultats encourageants de pureté de 99 % pour la nouvelle lagune et 95 % pour celle du cours Bouchey.

Il reste néanmoins à vérifier certains branchements d'eaux pluviales qui se déverseraient à tort dans la lagune du cours Bouchey.

7/3 Numérotation des immeubles.

Monsieur le deuxième adjoint remet aux conseillers, une pile de lettres répartie par quartiers pour distribution dans les boîtes à lettre. Cette lettre informe les propriétaires de la mise à disposition des plaques de numérotation qui pourront être récupérées à la mairie les samedi 12 mars de 9 h 00 à 12 h et mercredi 16 mars 2016 de 17 h 00 à 19 h 30.

Les plaques sont à apposer dans un délai de deux mois par les propriétaires ou, en cas d'impossibilité, par les services municipaux, sur demande expresse.

7/4 Compostage.

Michel AUFRANC indique qu'une formation module 1 « compostage et jardinage au naturel » aura lieu le 18 mai 2016 à la Chapelle de BRAGNY. Cette formation dure une journée et permettra de connaître les bases du compostage en vue de l'installation des deux placettes de compostage rue du Jus et sur le parking de la salle des fêtes. Jérôme CLEMENT accompagnera Michel AUFRANC.

La séance est levée à 22 H 30.